

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON  
DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal  
du 03 juin 2024

Délibération N° : 20240603-09

**OBJET : Convention de transfert de propriété de matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique – Collège Vauban**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/05/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – LACROIX Charles – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE -

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 3

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

Le Maire expose que dans le cadre du projet de la démarche « notre école, faisons là ensemble » le collège Vauban de Briançon a acquis des biens (matériels pédagogiques) en vue de leur mise à disposition de l'école d'Abriès-Ristolas.

Le Maire propose de signer la convention de transfert de propriété de ces matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique.

Les biens transférés d'une valeur totale de 652.50 € TTC sont :

- 1 caméra ConférenceCam Connect d'une valeur de 415.20 € TTC
- 15 casques stéréo d'une valeur unitaire de 15.82 € TTC soit 237.30 € TTC au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour :

**AUTORISE le Maire** à signer avec le collège Vauban, une convention de transfert de propriété des matériels listés ci-avant pour une valeur totale de 652.50 € TTC acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

